

Lignes directrices pour privilégier le format numérique dans le processus d'acquisition de la documentation

Objectif

Ce document vise à formuler et renforcer la préférence accordée au format numérique des ressources informationnelles que les bibliothèques UdeM acquièrent.

Principes gouvernant la préférence accordée aux ressources sous format numérique

1. Accessibilité accrue :

- a. Le format numérique rend possible l'utilisation à distance de nos ressources et facilite l'accès à nos collections. Quand la licence d'utilisation le permet, les documents sont disponibles à plus d'un usager à la fois ce qui améliore encore davantage l'accessibilité à nos ressources.
- b. L'usager a également plus de liberté à choisir son périphérique de consultation (appareil mobile, ordinateur, liseuse, etc.).
- c. Les avantages ci-dessus, combinés à la possibilité, dans certains cas, de l'utilisation de logiciels de lecture d'écran, améliorent particulièrement l'accès à notre collection pour nos usagers en situation d'handicap.
- 2. Convivialité : les documents numériques facilitent les annotations et la lecture critique et offrent des fonctions de navigation et de recherche qui n'ont pas d'équivalent dans la version papier.
- 3. Économie de temps : la commande, le traitement et l'activation des ressources électroniques demandent nettement moins de temps que les documents papier. Les ressources sont donc mises à la disposition des usagers plus rapidement.

Portée

La préférence accordée au format numérique doit être appliquée autant pour l'achat de monographies et de matériel multimédia qu'à l'abonnement à des titres de périodiques. L'achat de la version électronique devrait être préféré à celui de la version sur support physique, lorsque possible.

Les cas de figure suivants nuancent toutefois l'orientation privilégiée :

- 1. Les besoins de l'enseignement exigent d'obtenir le document sur support physique.
- 2. Absence de licence institutionnelle pour la version numérique.
- 3. La version papier est plus riche et offre plus de contenu.
- 4. Le contenu de la version papier est de meilleure qualité (images et graphiques de plus haute résolution).
- 5. Délai important entre la publication de la version papier et la disponibilité de la version numérique.
- 6. Restrictions associées à la version numérique qui nuisent considérablement à l'utilisation.